



PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE

PLAN DE SOUTIEN POUR L'ELEVAGE FRANÇAIS.

Plan d'actions régional en Basse-Normandie

Dans le contexte de crise que connaissent les filières de l'élevage français, le Gouvernement a décidé le 22 juillet un plan de soutien à l'élevage français.

Le plan comprend 24 mesures dont une dizaine de mesures d'urgence aux côtés de mesures plus structurelles.

En Basse Normandie, elles seront déclinées de la manière suivante :

Communication : diffusion du plan de soutien à l'élevage à l'ensemble des acteurs et opérateurs agricoles, et présentation du plan dans le cadre de réunions départementales et régionales.

Mise en place des **aides d'urgence** en étroite concertation avec les administrations concernées et le partenariat de l'agriculture :

- Mesures de restructuration des dettes (banques, médiation du crédit) ;
- Fonds d'allègement des charges ;
- Garantie bancaires par BPI France, notamment des dettes auprès des fournisseurs ;
- Report ou prise en charge des cotisations sociales (Mutualité sociale agricole) ;
- Mesures fiscales.

Réunion tous les 15 jours a minima des **cellules d'urgence** sous l'égide des préfets de départements de façon à identifier les agriculteurs les plus fragilisés et apporter les solutions appropriées au cas par cas.

Organisation d'une **coordination** de l'ensemble des actions par le préfet de région. Nomination d'un référent pour le suivi des mesures d'urgence et remontée hebdomadaire de la situation régionale au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Des tables rondes régionales mensuelles permettront le partage de la situation et de la mise en œuvre du plan de soutien entre tous les acteurs concernés.

Sensibilisation des collectivités et des opérateurs publics pour le développement de l'approvisionnement local en **restauration collective**.

Renforcement des **contrôles des services de l'Etat** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE et Directions départementales de la protection des populations - DDPP) **sur l'étiquetage**.

Elaboration d'un plan d'actions spécifique et d'un protocole d'échange d'informations avec les professionnels pour le contrôle des irrégularités constatées dans le domaine de la concurrence et de la répression des fraudes (étiquetage, pratiques illégales, etc.)

Recueil d'informations auprès des opérateurs des filières porcs, viandes bovines et lait de manière à assurer le **suivi régional des engagements** pris au niveau national en matière de revalorisation des prix payés aux producteurs (accords du 17 juin et du 23 juillet). Saisine du médiateur des relations commerciales si nécessaire.

Mise en œuvre des recommandations du rapport MASSAT sur les contrôles de la Politique Agricole Commune (PAC) en exploitation agricole de manière à assurer une meilleure coordination et la mise en œuvre des chartes de bonnes pratiques.

Organisation d'une diffusion de l'information réglementaire vers les entreprises qui souhaitent se tourner vers des **marchés à l'export**. Mobilisation des financeurs régionaux.

Organisation à l'automne d'un groupe de travail pour améliorer la diversification des revenus via la transition énergétique (développement de la **méthanisation** agricole notamment).

Organisation en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture de Normandie d'une **réflexion stratégique pour les filières viandes** bas-normandes (avec une journée thématique en fin d'année).

Accompagnement des professionnels agricoles pour améliorer la **contractualisation** dans les filières.